



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont en Vexin

## MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN

### REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

#### CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze mars deux mille seize, Nous, *Pierre RAMBOUR*, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le sept avril deux mille seize à vingt heures trente.

- LE MAIRE -

---

#### ORDRE DU JOUR :

- Budget communal : adoption du compte administratif 2015
- Budget communal : affectation du résultat
- Vote des taxes
- Budget communal 2016
- Subventions aux associations
- Budget service eau : adoption du compte administratif 2015
- Budget service eau : Affectation du résultat
- Budget service eau : budget primitif 2016
- Budget service assainissement : adoption du compte administratif 2015
- Budget service assainissement : affectation du résultat
- Budget service assainissement : budget primitif 2016
- Service Assainissement : reversement de subvention trop perçue
- Adoption des comptes de gestion année 2015
- Frais de scolarité pour les élèves d'une autre commune
- Tarif du repas de la cantine scolaire
- Participation de la commune au centre de loisirs sans hébergement
- Admission en non valeur de titres de recettes
- Convention Tour de Picardie 2016
- Déclassement de l'ancien terrain de football
- Personnel communal : mise en place de l'entretien professionnel annuel
- Cession de terrain au Centre Hospitalier Bertinot Juel
- Accueil d'un spectacle du Théâtre du Beauvaisis :
- Journée découverte pour les séniors : visite de l'Assemblée Nationale
- Modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors
- Questions diverses



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont en Vexin  
**MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN**

Séance du 7 avril 2016

L'an deux mille seize et le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont en Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pierre RAMBOUR, Maire.**

**Présents** : Mmes BERTHIER, CUYPERS, MOREAU, PAGANOTTO, PELLE, SPILMONT  
 Messieurs DETREE, GERAUD, GILLOUARD, HARROIS, HUCHER, MAHE, MEDICI, MORAND, RAMBOUR, RAYNAL, RETHORE

**Pouvoirs** : Mme CEGALERBA à Mr MEDICI, Mme DUPONT à Mme SPILMONT, Mr DUVIVIER à Mr RAYNAL, Mme LAMARQUE à Mr MORAND, Mme PAN à Mme BERTHIER

**Absente** : Mme GOITA

**Secrétaire de Séance** : Mr MORAND Philippe

Mr Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

Mr RAMBOUR passe la parole à Philippe MORAND, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances pour qu'il présente en détail les différents documents budgétaires.

**2016\_10 : Budget communal - Adoption du compte administratif - Année 2015**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,  
 Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que le Maire quitte la séance et est remplacé par **Mme MOREAU Martine** doyenne de l'assemblée,

Le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit, est adopté par **21 voix.**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	- 310 384.79 €	0.00€	201 828.00 €	-108 556.79 €
Fonctionnement	1 435 891.12 €	468 654.19 €	513 199.46 €	1 480 436.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 506.33 €</b>	<b>468 654.19 €</b>	<b>715027.46 €</b>	<b>1 371 879.60 €</b>

**2016\_11 : Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice		513 199.46 €
Résultats antérieurs reportés		967 236.93 €
	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 480 436.39 €</b>
<b>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</b>		
<i>Solde d'exécution d'investissement</i>		
D 001 (besoin de financement)		108 556.79 €
<i>Solde des restes à réaliser d'investissement</i>		
Besoin de financement		572 441.38 €
	<b>Besoin total de financement</b>	<b>680 998.17 €</b>
<b>AFFECTATION =</b>		
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		680 998.17 €
2) Report en fonctionnement R 002		799 438.22 €

Mise aux voix : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 22

**2016\_12 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2016**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2331-3,  
**Vu** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,  
**Vu** le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,  
**Vu** les lois de finances annuelles,  
**Vu** l'état n° 1259 COM de notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016.

Après avis favorable du conseil municipal réuni en commission de travail le 4 avril 2016

**Je vous propose** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

TAXES	TAUX
Habitation	18.82 %
Foncière (bâti)	31.83 %
Foncière (non bâti)	34.71 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	14.50 %

Mise aux voix : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 22

**2016\_13 : BUDGET COMMUNAL 2016**

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	charges à caractère général	1 313 536.00		1 313 536.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 166 073.00		1 166 073.00
014	Atténuations de produits	152 496.00		152 496.00
65	Autres charges de gestion courante	306 617.00		306 617.00
66	Charges financières	38 620.00	0	38 620.00
67	Charges exceptionnelles	0	0	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		86 002.28	86 002.28
22	Dépenses imprévues (exploitation)	0		0,00
23	Virement à la section d'investissement		905 418.28	905 418.94
	<b>TOTAL</b>	<b>2 977 342.00</b>	<b>991 421.22</b>	<b>3 968 763.22</b>
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE +	0
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES =</b>	<b>3 968 763.22</b>

## FONCTIONNEMENT

	RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 612.00		20 612.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	205 788.00		205 788.00
73	Impôts et taxes	1 859 925.00		1 859 925.00
74	Dotations, subventions et participations	986 545.00		986 545.00
75	Autres produits de gestion courante	96 455.00	0	96 455.00
76	Produits financiers	0	0	0,00
77	Produits exceptionnels	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>3 169 325.00</b>	<b>0</b>	<b>3 169 325.00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE +</b>				<b>799 438.22</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D EXPLOITATION CUMULEES =</b>				<b>3 968 763.22</b>

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Remboursement d'emprunts	47 448.00	0	47 448.00
18	Compte de liaison : affectation	0	0	0
	Total des opérations d'équipement	2 566 766.00	0	2 566 766.00
20	Immobilisations incorporelles	0	3 376.26	3 376.26
204	Subventions d'équipements versés	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	4772.04	104 772.04
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
26	Participations et créances des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
45..	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
3...	Stocks	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 714 214.00</b>	<b>8 148.30</b>	<b>2 722 362.30</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE +</b>				<b>108 556.79</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES =</b>				<b>2 830 919.09</b>

## INVESTISSEMENT

	RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations Fonds divers et réserves (sauf 1068)	118 531.20	0	118 531.20
13	Subventions d'investissement	461 820.20	0,00	461 820.20
16	Emprunts	500 000,00	0	500 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	8 148.30	8 148.30
204	Subventions d'équipements versés	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
26	Participations et créances des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
28	Amortissements des immobilisations	0	86 002.28	86 002.28
45	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
3...	Stocks	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	905 418.94	905 418.94
024	Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00	0	70 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 150 351.40</b>	<b>999 569.52</b>	<b>2 149 920.92</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE +</b>				<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068 +</b>				<b>680 998.17</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES =</b>				<b>2 830 919.09</b>

Mise aux voix : Contre : 1 (Marie-José PELLÉ) - Abstention : 0 - Pour : 21

Mme PELLE regrette qu'il n'y ait pas de ligne budgétaire pour la sécurité des personnes, considère qu'il n'y a pas assez d'autorisation budgétaire sur le programme église et trop sur le programme cantine.

## 2016\_14 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations	Projet 2016
Basket Club du Vexin Thelle	400
Budo Club (Karaté)	1 500
Club Sportif Chaumontois	19 000
Club Sportif Chaumontois (Jumelage)	3 000
CVTA Chaumont Vexin Thelle Athlétique	800
Judo Club Chaumontois	7 000
La Raquette Chaumontoise	300
Rugby Club Chaumont en Vexin RCCVT	250
Runnig Club Chaumont Vexin Thelle	200
Chaumont Vexin Volley Ball Club	200
Club de Plongée	150
Club de Pétanque Chaumontois	600
L'hirondelle Chaumontoise	200
Gym Détente du Vexin Thelle	300
Modern' Jazz Dance Chaumont	1 200
Le Quart d'heure américain	500
Scouts de France	150
L'Amitié Chaumontoise	1 800
Chaumont Festiv'	30 000
A V E C (Vivre Ensemble Chaumontois)	1 500
Sécurité Officielle Chaumontoise (SOC)	3 000
Armut	800
Ecole de musique	12 000
Ecole de musique "Fanfare"	1 000
Office de la Culture	10 500
Les Compagnon d'Orphée	1 500
Vocalis du Vexin	200
Théâtre Al Dente	2 800
Asso A P E I	300
Les Amis du Pavillon J B MAUVAIS	1 500
Le Secours Catholique	300
Visite des Malades Etabliss Hospitaliers (VMEH)	1 500
Amicale des Sapeurs Pompiers	300
Asso Cancer	300
Anciens Combattants (UNACITA)	1 000

UNACITA (Exeptionnel) Congrès	1 000
Asse Usep	1 300
ECM Coop (fonction)	1 500
ECP Coop (fonction)	2 100
COLLEGE ST EX (Jumelage)	1 000
S P A	1 000
ECP découv. Proj	15 000
ECM Proj Autres	2 900
ECP Proj Autres	3 520
A P 2014/2015 (reste à mandater)	2 300
A P 2015/2016 (reste à mandater)	720
A P 2016/2017 (à provisionner sur 2016)	17 000
Mutuelle 2016 (2 500 MOAT 1 000 MNT)	3 500
Reste à individualiser	1 110
<b>Total compte 6574 Subventions accordées</b>	<b>160 000</b>

Mise aux voix : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 22

### 2016\_15 : Budget Service de l'eau - Adoption du compte administratif - Année 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
**Considérant** que le Maire quitte la séance et est remplacé par **Mme Martine MOREAU** doyenne de l'assemblée,

Le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit, est adopté par **21 voix**.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de Clôture de 2015
Investissement	130 505.80 €	0.00 €	-258 350.30 €	<b>-127 844.50 €</b>
Exploitation	732 388.60 €	0.00 €	161 000.77 €	<b>893 389.37 €</b>
Total	<b>862 894.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	- 97 349.53 €	<b>765 544.87 €</b>

### 2016\_16 : Service de l'Eau : Affectation du résultat 2015

**Attendu** qu'il a été constaté au Compte Administratif et au Compte de Gestion, que le résultat de clôture de 2015 fait ressortir :

- \* en fonctionnement, un excédent de **893 389.37 €**,
- \* en investissement, un déficit de **127 844.50 €**,

**Je vous propose :**

- ↳ L'affectation en réserves, en investissement, la somme de **127 844.50 € au compte R 1068**
- ↳ le report en fonctionnement la somme de **765 544.87 €, au compte R002.**

Mise aux voix : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 22

**2016\_17 : BUDGET SERVICE EAU : BUDGET PRIMITIF 2016****FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	charges à caractère général	1 000,00		1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 545,00		11 545,00
66	Charges financières	0,00	0	0,00
67	Charges exceptionnelles	0	0	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		19 403. 00	19 403,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0		0,00
023	Virement à la section d'investissement		900 704,00	900 704,00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 545,00</b>	<b>920 107,00</b>	<b>932 652,00</b>
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE +</b>			<b>0</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES =</b>			<b>932 652,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

	<b>RECETTES</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 207,00		162 207,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 900,00	0	4 900,00
76	Produits financiers	0	0	0,00
77	Produits exceptionnels	0	0	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>167 107,00</b>	<b>0</b>	<b>167 107,00</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE +</b>			<b>765 454,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES =</b>			<b>932 652,00</b>

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	88 832,00		88 832,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0	0,00
21	Immobilisations corporelles	861 675,00	0	861 675,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0
26	Participations et créances des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
45	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>950 507,00</b>	<b>0</b>	<b>950 507,00</b>
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE +</b>			<b>127 845,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES =</b>			<b>1 078 352,00</b>

## INVESTISSEMENT

	RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement	30 400.00	0	30 400.00
16	Emprunts	0	0	0,00
	Compte de liaison : affectation			
18		0		0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
26	Participations et créances des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
28	Amortissements des immobilisations	0	19 403.00	19 403.00
021	Virement de la section de fonctionnement		900 704.00	900 704.00
	<b>TOTAL</b>	<b>30 400.00</b>	<b>920 107.00</b>	<b>950 507.00</b>
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>		<b>127 845.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>=</b>		<b>1 078 352.00</b>

Mise aux voix : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 22

### 2016\_18 : Budget service Assainissement -Adoption du compte administratif - Année 2015

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,  
**Vu** le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
**Considérant** que le Maire quitte la séance et est remplacé par **Mme MOREAU Martine** doyenne de l'assemblée,

Le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit, est adopté par **21 voix**.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	184 106.57 €	0.00 €	6 479.03 €	<b>190 585.60 €</b>
Exploitation.	1 195 241.89 €	0.00 €	75 281.63 €	<b>1 270 523.52 €</b>
Total	<b>1 379 348.46 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>81 760.66 €</b>	<b>1 461 109.12 €</b>

### 2016\_19 : SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

**Attendu** qu'il a été constaté au Compte Administratif et au Compte de Gestion, que le résultat de clôture de 2015 fait ressortir :

- en fonctionnement, un excédent de **1 270 523.52 €**,
- en investissement, un excédent de **190 585.60 €**,

**Je vous propose :**

➤ de reporter l'excédent de fonctionnement soit **1 270 523.52 €** au compte 002 " Excédents antérieurs reportés ".

Mise aux voix : contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 22

**2016\_20 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2016****FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 600,00		3 600,00
66	Charges financières	0,00	0	0,00
67	Charges exceptionnelles	0	0	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	28 598,00	28 598,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 313 900,00	1 313 900,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 600,00</b>	<b>1 342 498,00</b>	<b>1 346 098,00</b>
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>		<b>0</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>=</b>		<b>1 346 098,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

	<b>RECETTES</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 375,00		63 375,00
74	Dotations, subventions et participations	11 000,00		11 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200,00	0	1 200,00
76	Produits financiers	0	0	0,00
77	Produits exceptionnels	0	0	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>75 575,00</b>	<b>0</b>	<b>75 575,00</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>		<b>1 270 523,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>=</b>		<b>1 346 098,00</b>

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	1 756,00	0	1 756,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0		0,00
	Total des opérations d'équipement	953 768,00		953 768,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	577 559,00	0	577 559,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
26	Participations et créances des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
45	Total des opérations pour compte de tiers	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 533 083,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 533 083,00</b>
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>=</b>		<b>1 533 083,00</b>

## INVESTISSEMENT

	RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0.00	0	0.00
16	Emprunts	0,00	0	0,00
	Compte de liaison : affectation			
18		0		0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
26	Participations et créances des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
28	Amortissements des immobilisations		28 598.00	28 598.00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 313 900.00	1 313 900.00
	<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>1 342 498.00</b>	<b>1 342 498.00</b>
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>+</b>	<b>190 585.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>=</b>	<b>1 533 083.00</b>

Mise aux voix : contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 22

**2016\_21: SERVICE ASSAINISSEMENT : REVERSEMENT DE SUBVENTION TROP PERÇUE**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie avait versé à la commune, sur le budget assainissement, une subvention d'un montant de 1 756 € pour financer la maîtrise d'œuvre pour la conception de la station d'épuration, correspondant à 50 % du montant de la dépense,

Dans la mesure où ce marché de maîtrise d'œuvre a été résilié et dans l'attente d'une nouvelle convention, l'Agence de l'Eau va procéder à une demande de reversement,

Aussi, je vous propose de m'autoriser à reverser à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la somme de 1 756 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de reverser ladite somme.**

**2016\_22 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION - ANNEE 2015**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de **Madame LEDRU**, receveur municipal, pour l'année 2015.

**Considérant** la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal sus nommé, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte** les comptes de gestion du receveur municipal des Budgets : Communal, du Service de l'Eau et du Service Assainissement, pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2015 du Budget Communal, du Budget du Service de l'Eau et du Budget du Service Assainissement.

**2016\_23: FRAIS DE SCOLARITE : ELEVES D'UNE AUTRE COMMUNE**

**Vu** l'article 23 de la loi n°83 663 du 22 janvier 1983 modifié, qui autorise les communes d'accueil à solliciter des communes de résidence des familles une participation aux charges de scolarité,

**Vu** les dépenses de fonctionnement des écoles inscrites au dernier compte administratif 2015

Pour permettre le recouvrement de ces frais, **après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**, maintient :

- pour l'année scolaire 2016/2017 le montant des participations des communes de résidence à **886 € par enfant**.

**2016\_24 : TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

**Vu** le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 stipulant que les prix de restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées de l'enseignement public sont fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2015 fixant le prix des repas pour l'année scolaire 2015/2016

**Vu** l'analyse des comptes de la Commune,

**Vu** la proposition de la Commission Scolaire,

**Vu** la réunion de travail du Conseil Municipal du 04 avril 2016,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

fixe le prix du repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 que la commune facturera aux usagers de la cantine scolaire à :

- **4.75 € pour les élèves habitant à Chaumont en Vexin et à Jaméricourt**
- **5.75 € pour les élèves habitant les autres Communes.**

**2016\_25 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET PERISCOLAIRE**

Dans le cadre des liens existants entre la commune et le centre social rural du Vexin Thelle pour l'organisation du périscolaire et des activités de loisirs, la commune a toujours souhaité apporter son aide financière.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**, fixe par enfant chaumontois et par jour comme suit, sa participation aux activités suivantes :

➤ Accueil ALSH .....	4.00 € au lieu de 3.90 €
➤ Accueil du soir.....	4.00 € au lieu de 3.85 €
➤ Accueil du matin .....	3.50 € au lieu de 3.85 €
➤ Accueil du mercredi ½ journée.....	6.85 € au lieu de 6.03 €
➤ Mercredi (journée pédagogique).....	8.40 € au lieu de 8.05 €
➤ Petites vacances – été – accueil jeunes....	8.40 € au lieu de 8.05 €
➤ Péri éducatif .....	1.65 € au lieu de 1.50 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

## **2016\_26 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 01/02/2016

**Je vous propose** de statuer sur l'admission en non-valeur du solde de la Pièce R 4-19 d'un montant de 44.50 € concernant la cantine scolaire, prise en charge par la Trésorerie le 07/09/2011 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité**

- ✓ accepte l'admission en non valeur pour un montant de 44.50 €,
- ✓ dit que la somme est inscrite au budget communal au compte 6541

## **2016\_27 : CONVENTION TOUR DE PICARDIE 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Chaumont en Vexin a été proposée comme accueil du grand départ, étape 1, de la 70<sup>ème</sup> édition du Tour de Picardie qui se déroulera du 13 au 15 mai 2016.

Ainsi la première étape ira de Chaumont en Vexin à Formerie, le départ aura lieu à 13 h 00 le vendredi 13 mai. Les coureurs se dirigeront vers Loconville.

La convention qui est proposée a pour but de fixer les obligations de la société organisatrice, l'Association Vélo Club de la Côte Picarde (V.C.C.R.P.) et de la commune.

Chaumont en Vexin accueillera dès le jeudi 12 mai 2016 la permanence de l'épreuve avec l'accueil des équipes, des officiels et des suiveurs.

La ville s'engage à régler une participation financière à l'organisation d'un montant de 9 800 euros TTC.

**Considérant** que ce Tour de Picardie est un moyen de communication pour Chaumont en Vexin et un spectacle gratuit pour le public ;

**Je vous propose** de m'autoriser à signer la convention entre l'Association Vélo Club de la Côte Picarde et la ville de Chaumont en Vexin.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention Tour de Picardie 2016.**

## **2016\_28 : DECLASSEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL**

**Monsieur le Maire rappelle** que les parcelles ci-après désignées qui formaient partie de l'ancien stade de football ne sont plus affectées à l'usage du public depuis plusieurs mois (suite à la réalisation de la plaine des sports), savoir les parcelles sises à CHAUMONT EN VEXIN cadastrées :

- section AC numéro 187 pour 99 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 568 pour 1151 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 569 pour 58 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 570 pour 9110 m<sup>2</sup>

Suivant plan joint, précision étant ici faite que :

↳ la parcelle anciennement cadastrée section AC numéro 160 a été divisée suivant document d'arpentage numéro 520 H vérifié et numéroté par le service du cadastre le 17 février 2016 en deux parcelles désormais cadastrées :

- . section AC numéro 567 pour 1ha 16a 18ca
- . section AC numéro 568 pour 11a 51ca faisant l'objet de la présente délibération de déclassement

↳ la parcelle anciennement cadastrée section AC numéro 161 a été divisée suivant document d'arpentage numéro 520 H vérifié et numéroté par le service du cadastre le 17 février 2016 en trois parcelles désormais cadastrées :

- . section AC numéro 569 pour 58ca faisant l'objet de la présente délibération de déclassement
- . section AC numéro 570 pour 91a 10 faisant l'objet de la présente délibération de déclassement
- . section AC numéro 571 pour 50a 42ca

Ces parcelles cadastrées section AC numéros 187, 568, 569 et 570 sont nécessaires à l'extension du centre hospitalier BERTINOT JUEL.

La commune souhaitant céder ces biens dont elle n'a plus l'usage, doit donc préalablement procéder à leur désaffectation et à leur déclassement du Domaine Public Communal.

Suite à cet exposé, il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur ce dossier,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Considérant que** la Commune de Chaumont en Vexin n'a aucun intérêt de conserver lesdites parcelles,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de constater la désaffectation des parcelles situées à CHAUMONT EN VEXIN, cadastrées :

- section AC numéro 187 pour 99 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 568 pour 1151 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 569 pour 58 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 570 pour 9110 m<sup>2</sup>

**Article 2** : de constater le déclassement desdits biens cadastrés section AC numéros 187, 568, 569 et 570, du Domaine Public Communal au profit du Domaine Privé de la Commune de Chaumont en Vexin,

**Article 3** : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents devant permettre de concrétiser ce dossier.

## **2016\_29 : CESSION DES PARCELLES POUR L'EXTENSION DU CENTRE HOSPITALIER BERTINOT JUEL**

**Monsieur le Maire rappelle que** le centre hospitalier BERTINOT JUEL a besoin de devenir propriétaire des parcelles cadastrées section AC numéros 187, 568, 569 et 570 pour réaliser son extension et qu'une estimation a été demandée au Service des Domaines le 12 octobre 2015 (sans réponse à ce jour),

Par suite du déclassement opéré, le maire propose au conseil municipal que les biens situés à CHAUMONT EN VEXIN cadastrés :

- section AC numéro 187 pour 99 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 568 pour 1151 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 569 pour 58 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 570 pour 9110 m<sup>2</sup>

Soient cédés au prix de UN EURO (1,00 €) symbolique, à l'établissement public hospitalier de CHAUMONT EN VEXIN et de ne pas retenir l'évaluation du service des domaines en date du 24 mars 2016 au regard du projet d'intérêt collectif que représente pour la commune de CHAUMONT EN VEXIN l'extension du centre hospitalier BERTINOT JUEL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser M. le Maire à céder au centre hospitalier BERTINOT JUEL à l'euro symbolique (1 €) et de ne pas retenir l'évaluation du service des domaines en date du 24 mars 2016, les biens sis à CHAUMONT EN VEXIN cadastrés :

- section AC numéro 187 pour 99 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 568 pour 1151 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 569 pour 58 m<sup>2</sup>
- section AC numéro 570 pour 9110 m<sup>2</sup>

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier

### **2016\_30 : PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL**

Le conseil municipal,  
Sur rapport de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

**Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

**Vu** l'avis du comité technique en date du 29/02/2016 ;

#### **LE MAIRE EXPOSE :**

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE de fixer**, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, **les critères d'appréciation de la valeur professionnelle** tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, **annexé à la présente délibération.**

### **2016\_31 : ITINÉRANCE EN PAYS DE L'OISE – ACCUEIL D'UN SPECTACLE DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS EN DÉCENTRALISATION DANS LA SALLE DES FÊTES**

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Vexin Thelle et le Théâtre du Beauvaisis se sont engagés, depuis 2008 dans une programmation de spectacles à tarifs préférentiels, pour les habitants du territoire en proposant une série de représentations à Beauvais ainsi que dans des salles communales.

A ce titre, la Communauté de Communes du Vexin Thelle a proposé, lors du bureau communautaire du 16 juin 2015, un modèle de convention tripartite, entre la commune d'accueil, le théâtre du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Vexin Thelle, qui sera personnalisée par chaque commune, à chaque nouvelle saison

A partir de la saison 2016/2017, et pour celles à venir, les clés de la salle des fêtes sont à déposer par l'équipe technique, en accord entre la municipalité et le Théâtre du Beauvaisis, dans la boîte aux lettres d'Emmanuelle LAMARQUE, 1 rue de la Foulerie 60240 CHAUMONT EN VEXIN, située à proximité de la salle.

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

- 1/ **décide** de donner un avis favorable sur le principe de convention tripartite pour la mise à disposition de la salle des fêtes
- 2/ **décide** que les clés seront retirées en mairie par l'équipe technique et remises dans la boîte d'Emmanuelle LAMARQUE, Adjointe Chargée de la Culture et Tourisme
- 3/ **autorise** le Maire à signer les conventions à venir entre le Théâtre du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et la Mairie, après avoir accepté la date d'accueil du spectacle.

### **2016\_32 : JOURNEE DECOUVERTE POUR LES SENIORS : VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

La Commission 3<sup>ème</sup> âge, dans son programme « bien vivre et vieillir à Chaumont » organise une visite de l'Assemblée Nationale, le 14 avril 2016 pour les Chaumontois de 65 ans et plus (nombre de places limité à 50 personnes).

Le devis pour le transport à Paris est estimé à 713 € auquel viendront s'ajouter éventuellement les frais de parking

Aussi, je vous propose :

- De régler à Grisel voyages la dépense correspondante et
- De demander une contribution financière aux participants de 15 € par personne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

*Mr MEDICI, précise qu'une autre journée sera organisée au mois de septembre.*

### **2016\_33: MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE SERQUEUX-GISORS**

↳ **Vu** le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors présenté par SNCF Réseau,

↳ **Considérant** les objectifs du projet :

- De créer un nouvel itinéraire fret afin de renforcer la desserte ferroviaire des ports du Havre et de Rouen,
- D'offrir de la capacité supplémentaire pour les trains de marchandises entre les ports normands et la région parisienne,

↳ **Vu** le dossier d'enquête publique, déposé en mairie de Chaumont en Vexin du 8 mars au 26 avril 2016,

↳ **Considérant** l'impact sonore que va occasionner l'augmentation du trafic fret dans la traversée de la commune et l'insuffisance de protection acoustique,

↳ **Considérant** l'instabilité avérée du sol sur lequel sont implantées les voies ferrées particulièrement dans la courbe du Moulin Baudet

**Je vous propose de demander au commissaire enquêteur :**

- ✓ que soit mieux pris en compte l'étude et la réalisation **d'ouvrages anti bruit** dans la traversée de l'agglomération depuis PK 60-200 jusqu'à la sortie du lotissement du Moulin Baudet et du Centre de Rééducation Fonctionnelle Léopold Bellan à PK 58-700,
- ✓ que soit mieux considéré l'impact acoustique sur le golf de Bertichères entre PK 61-300 et PK62-200
- ✓ que soit particulièrement pris en compte les risques réels de glissement de terrain qui pourraient se produire par une intensification du trafic avec les wagons plus lourds et une vitesse amplifiée

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DEMANDE que les observations ci-dessus soient prises en compte dans le cadre de l'enquête publique.**

### **2016\_34 : INDEMNITE D'OCCUPATION LOGEMENT DIRECTION INSTITUTEUR**

Compte tenu de la disponibilité du logement de direction instituteur où aucun directeur nommé à Chaumont-en-Vexin ne demande à être logé.

**Je vous propose :**

✓ **d'accepter** de mettre à disposition le logement de direction sis 9 rue des Ecoles à un ancien chaumontois qui en a fait la demande pour une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement, moyennant une redevance mensuelle de 546 € actualisable sur la base de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, les frais de chauffage seront facturés en fonction du relevé des compteurs thermiques et du montant des consommations gaz périodiques.

✓ **de m'autoriser** à signer la convention d'occupation de logement, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

**INFORMATIONS :**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :*

- *de la fermeture des bureaux de la mairie les vendredi 6 et samedi 7 mai ainsi que le samedi 14 mai 2016,*
- *du début des inscriptions scolaires,*
- *des dates de la première collecte pour l'année 2016 des encombrants : 14 avril pour le secteur 1, 15 avril pour le secteur 2,*
- *de la permanence en mairie d'un agent des impôts le jeudi 28 avril 2016, de 9h00 à 17h00,*
- *du don de sang à la salle des fêtes, le 29 avril 2016,*
- *du « marché fleurs et terroir » le 30 avril 2016 de 9h00 à 18h00,*
- *de l'exposition « du grain de sable aux pierres précieuses » dans les salles du baillage du 23 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016,*
- *de la 19<sup>ème</sup> édition de « la course contre la faim » le vendredi 16 mai 2016 avec la participation des élèves de 5<sup>ème</sup> du collège Guy de Maupassant,*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 25

